

SPÉCIAL « BUDGET 2012 »

LA LETTRE DU

SYMADREM

Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer

Printemps 2012

PAROLE D'ÉLUS

L'EDITO

Le budget 2012 a été élaboré pour présenter un budget de fonctionnement sans augmentation des cotisations des collectivités membres du Symadrem.

Il convient de remercier les Conseils Régionaux de Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Conseils Généraux du Gard et des Bouches-du-Rhône, l'ensemble des collectivités membres du Symadrem ainsi que l'Etat mais aussi l'Europe, pour leur engagement en faveur des actions conduites par notre Syndicat, pour la mise en œuvre du programme de sécurisation contre les crues du Rhône.

En présentant un budget de fonctionnement dont l'augmentation est inférieure à plus de 3% par rapport à 2010/2011 et maintien des investissements pour 24 millions d'euros notre Etablissement Public démontre sa capacité de répondre aux échéances du Plan Rhône. La volonté est intacte pour améliorer la protection des personnes et des biens et le budget d'investissement traduit cette volonté.

Nous connaissons l'impatience des Bucco-Rhodaniens à voir réaliser la digue de protection entre Tarascon et Arles ainsi que les mesures de ressuyage de ce secteur. Nous savons qu'en rive droite la construction de la digue entre Beaucaire et Fourques est une priorité. Il s'agit d'opérations complexes et 2012 sera consacrée aux études techniques préalables aux travaux ainsi qu'à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à leur réalisation.

La sécurisation de Salin-de-Giraud constitue également un souci constant et une solution reconnue par tous afin de donner à ce territoire la protection qu'il mérite.

Le Symadrem est toujours autant déterminé à remplir sa mission, une mission de service public. Il convient ensemble de renforcer la résilience de notre territoire pour répondre aux objectifs de sûreté et de sécurité, c'est-à-dire notre capacité collective à faire face aux phénomènes naturels et en réduire leurs conséquences. Pour cela nous devons tous contribuer à un développement cohérent et durable de nos espaces de vie et avoir une vision partagée du risque en matière de prévention, de gestion de crise et de construction.

Président : Hervé Schiavetti

Vices-Présidents : Karine Margutti, Cécile Helle, Gilles Dumas, Jean-Luc Masson, Juan Martinez.

Le vote du budget est un acte politique fort. Il définit les orientations pour l'année en cours. Malgré la crise économique, et les réductions des dotations d'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales et des établissements publics, le Symadrem a fait le choix de ne pas augmenter les cotisations de ses collectivités membres, tout en poursuivant sa politique ambitieuse de protection contre les risques de crues, issue du Plan Rhône. La protection des territoires contre les catastrophes naturelles reste de la responsabilité de l'Etat.

Les travaux engagés par le Symadrem sont de nature à protéger nos populations des caprices du Rhône et s'inscrivent dans une volonté collective de protection des biens et des personnes. Il était important de poursuivre ces investissements et d'assurer éga-

Jean Marc CHARRIER :
Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône et
Conseiller Général des
Bouches-du-Rhône



lement l'entretien des ouvrages. Face aux restrictions budgétaires des collectivités recensées dans la loi de finance 2011, le Symadrem a fait le choix de poursuivre ses projets de mise en sécurité et de sûreté, pour faire face aux catastrophes naturelles et en réduire les conséquences. Maintien de 24 millions d'euros en investissement pour répondre aux exigences du Plan Rhône. Le budget est à la hauteur des enjeux !

Reine BOUVIER :
Maire de Le Cailar
et Présidente de la
Communauté de
Communes Petite
Camargue



La Commune de Le Cailar situé dans le triangle Vistre, Rhony, Vidourle est particulièrement exposé au risque de crue de ces rivières. Elle est confrontée aussi dans sa partie Sud aux crues du Rhône, comme en 1856. C'est pour cela, que la Commune a adhéré au Syndicat Intercommunal des Dignes du Rhône et maintenant au Symadrem.

Dans le cadre du Plan Rhône, avec l'aide des Régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Symadrem a entrepris des travaux d'envergure afin de sécuriser les digues du Rhône. Le Cailar, est concerné par le renforcement de la digue rive droite du Rhône entre Beaucaire et Fourques et le confortement de la digue de Beaucaire ce qui devrait mettre à l'abri le territoire communal d'une crue du fleuve.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire le 26 janvier 2012 au Symadrem auquel j'ai assisté il a été fait état des participations des collectivités au financement des travaux de protection qui représentent un coût global de 121 618 458 €. La contribution de notre Commune s'élève à 109 629 € échelonnée sur plusieurs années.

On notera que le Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard participe à raison de 1 M€ au financement de ce programme de confortement ce qui diminue d'autant les participations des communes.

Il est dans l'obligation d'un Maire de pourvoir à la sécurité des biens et des personnes. Les contributions de la commune de Le Cailar aux Syndicats Hydrauliques et au Service Départemental d'Incendie et de Secours sont une lourde charge, mais nécessaire.

Face à l'alourdissement de ces charges et au désengagement de l'Etat dont les dotations stagnent voire régressent créant ainsi un déséquilibre impactant fortement les finances des communes, cela m'amène, à me questionner sur la réelle possibilité de poursuivre de tels efforts.



Travaux sur la digue Nord d'Arles

NOS PARTENAIRES...



DE QUOI PARLE-T-ON ? QU'EST CE QU'UN BUDGET ?

C'EST UN DOCUMENT QUI PRÉVOIT ET AUTORISE LES RECETTES ET LES DÉPENSES.

LE BUDGET PRIMITIF (BP) qui est voté, prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. C'est un acte essentiel de la vie du Symadrem. Il s'agit d'un document prévisionnel et en cours d'exercice il peut être modifié, soit par des Budgets Supplémentaires (BS) ou des Décisions Modificatives (DM), s'il y a nécessité d'ajuster les dépenses avec les recettes.

La M14 est la nomenclature budgétaire et comptable qui s'applique aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale. Votée en 1994 par le Parlement, mise en œuvre en 1997 et rénovée en 2006 pour :

- **Simplifier certaines procédures budgétaires et comptables.**
- **Améliorer la lisibilité des documents budgétaires.**

Depuis le budget 2011, le Symadrem utilise la nomenclature budgétaire **M14** qui est le « cadre juridique comptable ». Cela permet d'améliorer l'information budgétaire et finan-

cière, de rattacher les produits (recettes) et les charges (dépenses) à l'exercice, d'amortir les biens renouvelables et de provisionner pour les garanties d'emprunt, les litiges et contentieux ainsi que le remboursement différé de la dette.

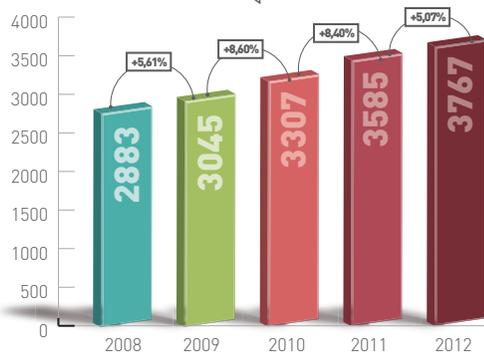
Seul le vote du budget permet d'engager les dépenses et de faire rentrer les recettes.

La structure d'un budget comporte deux parties : **la section de fonctionnement** et **la section d'investissement**. Chaque section comprend deux colonnes, l'une en recettes, l'autre en dépenses et à l'intérieur il existe des chapitres eux-mêmes divisés en articles. Il appartient à l'exécutif (le Président) de préparer avec les services le budget qui est voté par l'assemblée délibérante : le Conseil Syndical du Symadrem.

Principes de base d'un budget :

- Le budget doit toujours être voté en équilibre.
- Il doit être voté avant le 31 mars de l'année.

Évolution du budget de fonctionnement en milliers d'€



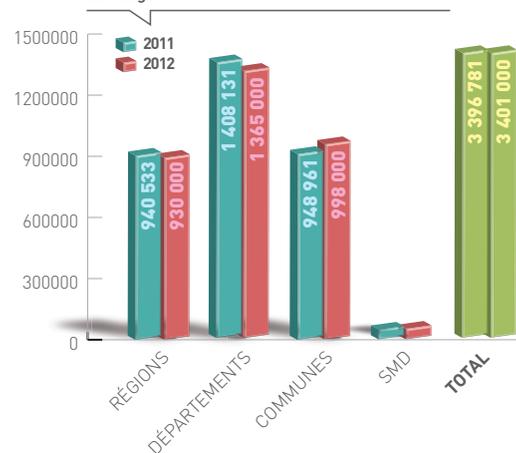
VOLONTARISTE, SANS AUGMENTATION GLOBALE DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS À SON BUDGET DE FONCTIONNEMENT.

- La section de fonctionnement est votée avant celle relative aux investissements.
- Séparation de l'ordonnateur (exécutif du Symadrem : Le Président) qui donne l'ordre d'engager les dépenses et recouvrer les recettes et le comptable public qui est chargé de les exécuter selon les indications de l'ordonnateur.
- Le budget après son vote est transmis au préfet qui exerce un contrôle de légalité et un contrôle budgétaire.

LE COMPTE ADMINISTRATIF consigne l'exécution effective du budget, il retrace le réalisé, il est la photographie exacte des finances de la collectivité.

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB), doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget. (Obligatoire par la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république). Il permet d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité et d'en présenter les grandes lignes pour l'année à venir. **Ce débat a eu lieu au Symadrem le 26 janvier 2012.**

Comparaison des participations des collectivités au budget de fonctionnement



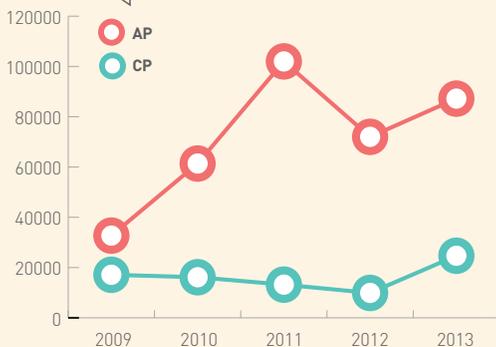
➔ Consolidation de la digue du Rhône au Sud de Salin-de-Giraud



FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT



Evolution et tendances des AP / CP sur 5 ans



A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle regroupe, **toutes les dépenses** courantes et récurrentes nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions). Ainsi que **toutes les recettes** que la collectivité peut percevoir, les participations des membres du Symadrem, des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Dans une situation internationale de crise, un contexte national de rigueur, des contraintes bancaires imposées par l'accord « Bâle III »*, le démantèlement de DEXIA, principal partenaire des collectivités locales, le Comité syndical du Symadrem a voté un budget 2012 volontariste sans augmentation globale des participations des collectivités à son budget de fonctionnement. L'augmentation de la section de fonctionnement a baissé de 3,33 % par rapport à celle mesurée entre 2010 et 2011.

* Les Accords de Bâle III qui ont été publiés le 16 décembre 2010 sont des propositions de réglementation bancaire qui font partie des initiatives prises pour renforcer le système financier à la suite de la crise des subprimes de 2007.

B LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...);

En recettes : les emprunts, les dotations, les participations de ses membres, ainsi que les subventions de l'État, des Régions et des Départements, voire de l'Europe.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT POUR 2012 SE CARACTÉRISE PAR :

- La **baisse des investissements** à réaliser depuis 2010 (phases d'études et demandes d'autorisations). Cette tendance s'inversera fortement dès que l'Etat aura donné les autorisations nécessaires au démarrage des travaux à partir de 2013-2014.
- Une **augmentation des demandes en Autorisation de Programme (A.P)** qui se montent à 72 Millions d'Euros – (l'opération de confortement des digues du Petit Rhône sur les deux rives).

Le Rhône en traversée d'Arles

Le montant des investissements réellement réalisables sera réduit de 2 millions d'euros par rapport à 2011, compte tenu que le Symadrem ne dispose pas des autorisations nécessaires pour engager la totalité des travaux envisagés et pour lesquels il possède les financements requis. Le montant de la section d'investissement sera de 24 M€ soit 11 M€ de moins qu'en 2011.

La tendance est aussi à la baisse en ce qui concerne les Crédits de Paiements [C.P] qui doivent être prévus afin de couvrir les engagements contractés et permettre au Symadrem d'honorer ses engagements. Ils se montent pour 2012 à 11,3 M€. Ils sont en baisse de plus de 17 % par rapport à 2011.

LA POURSUITE DES OPÉRATIONS EN COURS

- Poursuite des études de renforcement des digues du Petit Rhône – 1^{ère} priorité.
- Poursuite des études de gestion et ressuyage des eaux déversées entre Tarascon et Arles.
- Études préliminaires pour le développement du SIRS 2^{ème} génération.
- Fin des travaux de création d'une digue au Nord d'Arles.

L'attente des instructions réglementaires relatives au dépôt auprès des services de l'Etat des dossiers :

- Travaux de renforcement de la digue du Rhône rive droite entre Beaucaire et Fourques.
- Travaux de réparation des quais du Rhône en Traversée d'Arles – tranches 5 et 6 et continuité de la protection en amont et en aval des quais.

DES OPÉRATIONS NOUVELLES EN 2012

Le Symadrem procédera aux études :

- Du renforcement de la digue du Rhône entre Prends-té-Garde et Grand Mollégès.
- Détaillées de création d'une digue de 1^{er} rang à l'Ouest de la Voie ferrée entre Tarascon et Arles.
- Du rehaussement des Sites Industriolo-Portuaire (SIP) de Beaucaire et Tarascon.
- De dimensionnement du système de communication radio-numérique.

Le dépôt des dossiers aux services de l'Etat pour l'instruction réglementaire des :

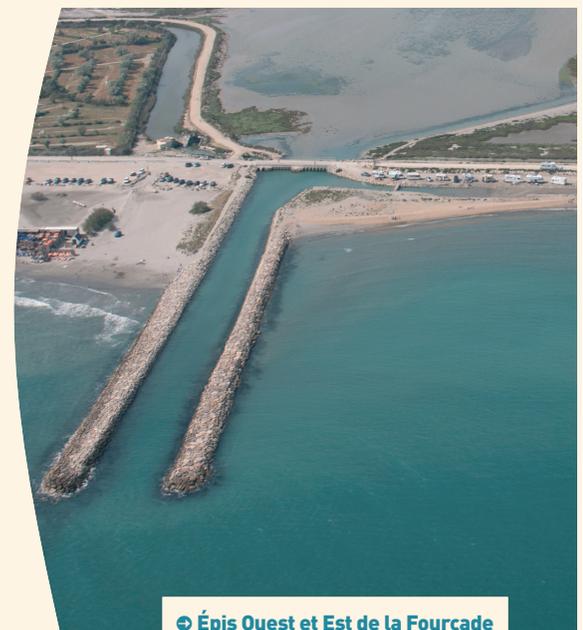
- Travaux de renforcement de la digue de Salin-de-Giraud et mise à la cote de la digue de Port-Saint-Louis-du-Rhône et réalisation d'une protection au sud de Salin-de-Giraud.

- Travaux de renforcement des quais de Tarascon et Digue de la Montagnette.

Le Symadrem assurera son rôle de maître d'ouvrage pour les travaux :

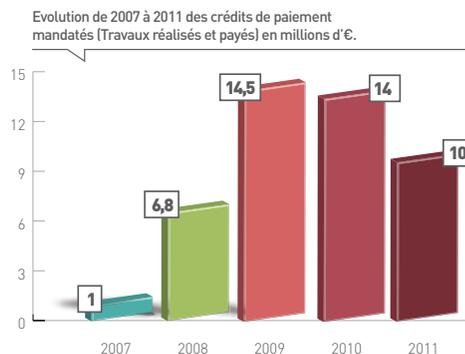
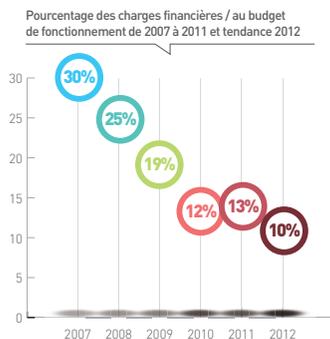
- De réparation de la partie basse du quai de Gare Maritime en traversée d'Arles.
- De rechargement en galets de la plage Est des Saintes-Maries-de-la-Mer.
- De mise en place de nouvelles barrières sur les digues.
- De lancement de la sécurisation du PGOPC 1^{ère} phase : travaux de signalisation, bornage et accès et aménagement d'aires de stockage des matériaux.
- De grosses réparations sur les ouvrages de protection aux Saintes-Maries-de-la-Mer suite à la tempête 2008.

Comparaison 2011 / 2012 des Crédits de Paiements



Épis Ouest et Est de la Fourcade

- **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Réalisée à hauteur de 97 % , soit 3 points au-dessus de 2010, ce taux est conforme aux prévisions définies lors de l'élaboration des orientations budgétaires et du budget.
- **LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS** : Le montant des investissements réalisés en 2011 se monte à 10 millions d'euros. Soit 40 % de baisse par rapport à 2010. Cela s'explique par une diminution des travaux engagés malgré la réalisation de la digue de protection au nord d'Arles, les travaux de renforcement des quais d'Arles, l'opération de mise en sécurité des digues, les travaux réalisés sur le littoral et le confortement de la digue à Beaucaire.
- **EVOLUTION DES CHARGES FINANCIERES** : Depuis 2007, le Symadrem s'est engagé vers une diminution des charges financières pesant sur son budget de fonctionnement. Une nette tendance à la baisse est à souligner avec un taux négatif de - 82 % en 4 ans. La part des charges financières sur le budget de fonctionnement devrait être en-dessous de la barre des 10% pour 2012.



- **PAS D'EMPRUNTS TOXIQUES** : La crise a eu des conséquences sur l'endettement des collectivités en mettant en avant « les dangers des emprunts toxiques ». Le Symadrem à la différence de certaines collectivités n'a pas eu recours à des produits financiers complexes ou risqués. La grande majorité des emprunts sont à court terme, d'une durée de 2 à 3 ans, à taux fixe pour 90 % d'entre eux, le solde est à taux variable indexé sur l'Euribor*.

* L'Euribor est l'un des deux principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

SYNTHÈSE DU BUDGET 2012

Le Comité Syndical dans sa séance du 21 mars 2012 a voté à l'unanimité le budget pour 2012, conformément aux orientations budgétaires débattues lors de sa séance du 26 janvier dernier. Cela permet à l'Établissement Public de mener à bien ses missions : Réalisation des opérations du Plan Rhône et des opérations d'investissements sur le littoral, de maintenir son programme d'entretien et de sauvegarde des ouvrages de protections et la mise en œuvre de son plan de gestion des ouvrages en période de crues. (PGOPC).

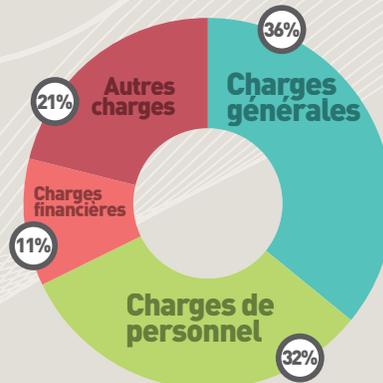
Le budget 2012 voté, sans augmentation des participations des collectivités à la section de fonctionnement, est un budget volontariste sur la création d'emplois. La bonne gestion conduite a permis des transferts entre chapitres et c'est ainsi que trois nouveaux postes seront créés cette année : Un poste d'adjoint administratif (catégorie C). Un poste d'ingénieur (catégorie A) pour tenir compte notamment de l'augmentation des programmes à réaliser et des nouvelles charges en matière d'instruction des dossiers. Un emploi de chargé de mission (catégorie A) pour le Système d'Information à Références Spatiales (SIRS) dont la deuxième génération sera bientôt opérationnelle. C'est ainsi que 75 % du personnel est affecté à la direction technique.

Fonctionnement

3 766 752 €

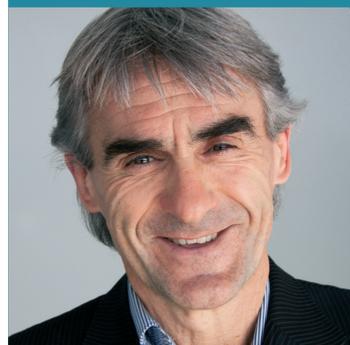
Investissement

24 463 368 €



Directeur de la publication : Hervé Schiavetti, Président du Symadrem - **Rédacteur en chef** : Jean-Pierre Gautier
Ont participé à ce numéro : Jean-Jacques Decorde, Patricia Castillon, Thibaut Mallet - **Photos** : Symadrem
Réalisation : www.septlieux.fr - ISSN : 2105 - 3324 - **Imprimeur** : Pure Impression
Symadrem 448 Av. Abbé Pierre - Route des Saintes-Maries-de-la-mer 13200 ARLES - 04 90 49 98 07
symadrem@symadrem.fr - www.symadrem.fr

ZOOM SUR...



Trésorier

Pierre JORAJURIA

Missions : Centre des Finances Publiques Arles Municipale et Camargue

« Je suis trésorier du Symadrem depuis le mois de juillet 2010. Mon rôle est de tenir les comptes, d'exécuter les opérations financières du syndicat et d'apporter des prestations de conseil. Mes services participent à l'exécution de l'ensemble des recettes et des dépenses du Symadrem. Ils exercent un contrôle de la régularité et procèdent au paiement des dépenses engagées par l'ordonnateur, le Président du Symadrem. Le contrôle hiérarchisé de la dépense permet de centrer les contrôles approfondis et exhaustifs sur les dépenses qui présentent les risques et les enjeux importants. Le rôle du trésorier est aussi d'assurer un circuit de paiement efficace et moderne pour répondre aux besoins des partenaires et fournisseurs du Symadrem. Le délai global de paiement 2011 des dépenses du Symadrem est de 22 jours composé d'un délai de 16 jours pour l'ordonnateur et d'un délai de paiement du comptable de 6 jours. Le trésorier assure également la prise en charge et le recouvrement des recettes du Symadrem. A l'issue de chaque exercice, le trésorier établit un compte de gestion (balance comptable, bilan et compte de résultat) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables, la situation patrimoniale et la trésorerie. Enfin, la mission de conseil du trésorier s'articule dans les domaines de l'action financière: aide à l'élaboration du budget, analyse financière, gestion de trésorerie et conseil juridique. Le trésorier informe sur les données comptables et financières et analyse la situation financière du syndicat. Le partenariat entre le Centre des Finances Publiques d'Arles Municipale et Camargue et la direction du Symadrem est un élément déterminant dans la sécurisation des procédures de dépenses et de recettes et la qualité comptable ».